



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 23 juin 2026
Nombre de conseillers présents : 35	
Nombre de suffrages exprimés : 40 dont : 5 pouvoirs	

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Christian CHAVAROUX, Marc CONÇU, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, Emilie COURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Guillaume LAURENT, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Claudine HUGUET (suppléante de David DESPAX)

Absents ayant donné un pouvoir :

Claudine BARNÉRIAS a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON
David GAYET a donné pouvoir à Maud LEVRAT
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER a donné pouvoir à Laurence WANG-WAH

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, David DESPAX

Absents :

Luc CHAPUT, Christophe CLEMENTE, Stéphane HOUSSIER, Olivier PARADIS, Laëtitia POUZADOUX

Secrétaire de séance : Philippe ROUGERON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_145 : mise à jour du budget de l'opération espace culturel de Randan
--

Finances locales - Subventions

Rapporteur : Bernard MANILLERE

Vu les délibérations 2024-12 du 5 février 2024 et 2024-64 du 27 mai 2024

La subvention au titre du CTDD accordée au projet de maison de site ne pourra pas être versée puisque l'attribution du marché n'aura pas lieu avant le 31 décembre 2026. Le montant de cette subvention est de 304 176 euros.

En accord avec le département, il est donc proposé de transférer cette subvention au projet d'espace culturel de Randan.

Aussi, le nouveau budget de l'opération se présente ainsi :

Dépenses		Recettes	
Travaux	3 841 819,97	CAR	350 000,00
Travaux de base	3 731 669,68	CTDD	904 176,00
Tolérance études (3%)		DGD	959 167,00
Tolérance travaux (3%)	110 150,29	DETR/DSIL	1 100 000,00
Honoraires	508 497,63	CAF	175 000,00
Concours	833,00		
Maitrise d'œuvre	358 396,00		
OPC	27 306,00		
Contrôle technique	12 350,00		
Coordination SPS	6 075,00		
Mandataire	103 537,63		
Etudes préalables	33 185,00	Plaine Limagne	1 515 305,60
Diagnostics préalables	23 185,00		
Publicité, prodédures...	10 000,00		
Actualisation/Aléas	395 146,00		
Actualisations (6%)	248 766,00		
Aléas (4%)	146 380,00		
Autres	225 000,00		
Assurance DO	50 000,00		
Mobilier médiathèque	175 000,00		
TOTAL HT	5 003 648,60	TOTAL HT	5 003 648,60

Après en avoir débattu, le conseil, à l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 :

Le budget de l'opération « Espace culturel de Randan » est approuvé tel que présenté.

Article 2 :

Le président est autorisé à solliciter les subventions jusqu'à concurrence des montants indiqués dans le tableau.

Délibéré à l'unanimité, les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 6 juillet 2026

Le secrétaire de séance,

Philippe ROUGERON

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement